

Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames, messieurs,

Tout d'abord, la **Cfdt** prend acte de la volonté de la direction à mettre en place des actions pour tout ce qui concerne la santé, la sécurité au travail, et cela la suite de la signature de l'accord il y a un an, mais il reste encore beaucoup à faire.

En effet, la mise en œuvre du chantier SST a occupé une part importante dans les différentes réunions et nous savons que bien des points restent à évoquer.

C'est bien grâce à la signature de l'accord que l'on peut mettre en place une prévention plus efficace, et travailler au plus près des salariés. Pour la **Cfdt**, c'est dans ce travail de proximité que l'on approche les difficultés rencontrées par les agents, elle s'est engagée auprès d'eux en signant cet accord.

Suite aux constats de pathologies dorsales régulièrement signalées, au travail du bureau de prévention et aux demandes répétées de la **Cfdt**, le comité de suivi a alloué une somme très conséquente à destination de la DFPE pour l'achat de chaises ergonomiques pour les professionnels (le) auprès des enfants qui, nous espérons seront livrées très rapidement.

La **Cfdt** s'interroge sur la mise en place des procédures de médiation. En effet, elle aimerait connaître les modalités de cette mise en place. La personne désignée comme médiateur (trices) doit être hors hiérarchie, comme le stipule l'accord, elle doit être formée à cet exercice. L'indépendance du médiateur est une condition à la mise en place efficace de la médiation. Une procédure de saisine doit être portée à la connaissance des agents, un lieu dédié à cette procédure, identifié devra être aménagé ; autant de questions auxquelles nous attendons des réponses claires.

Notre organisation syndicale réitère son opposition à l'entretien de retour d'absence, pratique uniquement administrative en l'état et qui amènera des dérives. Pour la **Cfdt**, seul un médecin peut procéder à cet entretien.

D'autre part, la **Cfdt** à l'origine d'une saisine de l'inspection du travail à Eau de Paris reste vigilante concernant le problème de l'amiante issue du brai de houille, et espère avoir des garanties en matière de qualité de l'eau sur le secteur de la petite enfance.

En ce qui concerne la souffrance au travail, la **Cfdt** vous alerte sur le nombre croissant des demandes d'entretien dans le service d'accompagnement psychologique autrement nommé "Bobillot". En effet, de plus en plus d'agents demandent à être reçus pour diverses raisons, mais toutes impactent la vie quotidienne au travail. Il est donc urgent de mettre en place les moyens mis à la disposition de la politique de prévention, de santé et de sécurité au travail à la DFPE.

Pour finir, la **Cfdt** attend qu'une même politique de prévention de santé et sécurité au travail soit efficace dans les services centraux en particulier les services en ligne de mire comme le bureau des affectations et celui du SRH qui traversent tous deux des périodes plus ou moins longues de pression et où notre organisation a pu constater un certain mal-être pour les agents.

Je vous remercie de votre attention.